

Province de Québec
Municipalité de Hope Town
MRC de Bonaventure

Le conseil de la municipalité de Hope Town siège en séance extraordinaire ce 1^{er} septembre 2021 avec présence restreinte de public à dix-neuf heures.

Sont présents à cette réunion :

Salomon Grenier
Elizabeth Thériault
Lida Francoeur
Larry Dow
Margaret Hackett

Est absente : Élisabeth Thériault

Tous formant quorum, sous la présidence de Linda MacWhirter, mairesse.

Assiste également à la séance Sylvie Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

148-2021

RÉUNION AVEC PUBLIC RESTREINT

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1150-2021 du 25 août 2021 qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 septembre 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2021-060, daté du 24 août 2021, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Salomon Grenier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la présente séance du conseil sera tenue ouverte avec public restreint et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.

Adoptée

149-2021

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

150-2021

TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RÉSOLU QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 02 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 02 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 02 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

151-2021

TECQ 2019-2023

Il est proposé par Salomon Grenier, appuyée par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Hope Town octroie le contrat de remplacement de trois (3) ponceaux sur le Petit 2^e rang à Sani-Sable L.B. Inc pour le montant de \$882 247.65 (taxes incluses).

Adoptée

152-2021

TECH 2019-2023

Il est proposé par Larry Dow, appuyée par Margaret Hackett et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité donne son accord pour l'offre de services professionnels en ingénierie de Arpo Groupe-conseil Inc pour le dossier référence #19540-3.

Adoptée

153-2021

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Larry Dow que la séance soit levée, 19h25.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signée chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Linda MacWhirter
Maire

Sylvie Francoeur
Directrice générale